



Organo Gold Enterprises, Inc.

12148 Horseshoe Way, Richmond BC, V7A 4V5 Canada

Toll Free: 1 (877) 674-2661 • Fax: 1 604 288 5488 • Email: support@organogold.com • www.organogold.com

CANDIDATURE DE DISTRIBUTEUR INDÉPENDANT AU CANADA



IDA-CA-1

Information Candidat

(*) Champs Obligatoires

Informations personnelles

* Numéro d' Assurance Social * Prénom Initial * Nom

* Téléphone * Téléphone portable * Numéro de fax * Courriel * Date de naissance (mm/dd/yyyy)

Adresse de facturation

* Numéro et nom de la rue

Adresse 2ème ligne (si besoin)

* Ville * Prov. * Code Postal

Information Co-Candidat

* Numéro d'Assurance Social * Prénom du co-candidat Initial * Nom du co-candidat * Numéro de téléphone

Inscription du Sponsor

* Numéro de ID du Sponsor * Prénom du Sponsor * Nom du Sponsor Choisissez un Placement Gauche Droite

DEVENEZ UN DISTRIBUTEUR ORGANO GOLD

Commande Automatique *Disponible avec la carte de crédit seulement* (Optionel)

La trousse de départ OG* \$49.95
(inclut l'adhésion, des échantillons de produits, 1 an de mise à disposition du Bureau Virtuel et du site web répliqué).
* Requis pour devenir un Distributeur Indépendant OG

Trois Pack (\$62.50) 50PV Cinq Pack (\$108.75) 90PV
 Six Pack (\$125.00) 100PV NON MERCI

Traitées le 5ème 15 de ce qui suit

Commande initiale / LES OPTIONS POUR LES PAQUETS PROMOTIONNELS POUR LA VENTE

Pack Boissons Bronze OG \$495.00
(Composé de Boissons OG avec 170CV)

Pack Argent OG \$995.00
(Composé de Boissons et Compléments Alimentaires OG avec 350CV)

Pack Or OG \$1,695.00
(Composé de Boissons et Compléments Alimentaires OG, Comprend un set de brochures produit par pack de 20 avec 600CV)

Trois Pack (\$62.50) 50PV Cinq Pack (\$108.75) 90PV
 Six Pack (\$125.00) 100PV NON MERCI

Note: CV se réfère à Global CV.

DÉTAILS DE LA CARTE DE CRÉDIT

VISA MASTER CARD AMEX

NUMÉRO DE CARTE DE CREDIT

Mois d'expiration Année d'expiration CCV

NOM SUR LA CARTE BANCAIRE

SIGNATURE DU TITULAIRE DE LA CARTE

Note: Toutes les commandes seront facturés avec les Taxes, les frais de transport et de manutention

Les prix sont en Dollar Canadien

MÉTHODE D'EXPÉDITION POUR LES COMMANDES

Livraison par voie terrestre pour le Canada Récupérer la commande à l'entrepôt (Richmond, CB)

Votre ID de connexion OG et vos Informations pour le site Internet répliatif (veuillez choisir s'il vous plaît)

* ID de connexion/ adresse de site Internet: **.organogold.com** * Mot de passe:
Les lettres en majuscule ou les espaces ne sont pas autorisés *Attention aux lettres majuscules. Utilisez de 6 à 32 caractères et n'employez pas votre ID de connexion*

POUR L'AFFICHAGE SUR VOTRE SITE RÉPLIATIF

Utilisez vos informations personnelles

* Prénom Initial * Nom

Téléphone Téléphone portable Numéro de fax Courriel

Contrat de Distributeur (S'il vous plaît lire et signer)

Il s'agit d'une application à deux faces. J'ai / Nous avons lu attentivement et acceptons de se/nous conformer aux termes et conditions des deux côtés de la présente demande et aux politiques et procédures de Organo Gold et au plan de compensation. **Je/nous comprenons que je /nous avons le droit de résilier mon / notre Contrat de Distributeur Indépendant Organo Gold à tout moment, avec ou sans motif, en envoyant un avis écrit à la Société à l'adresse ci-dessus énumérés.**

Signature du Candidat Date Vice-président principal de l'Administration et Services aux Distributeurs

Signature du Co-candidat Date

Shella Chua

VEUILLEZ ENVOYER UN COURRIEL, UN COURRIER OU UNE TÉLÉCOPIE REPRENANT CE FORMULAIRE ET ACCORD (APPLICATION AND AGREEMENT) A ORGANO GOLD DANS LES 48 HEURES. SI VOUS L'ENVOYEZ PAR COURRIEL OU TÉLÉCOPIE, VOUS DEVEZ JOINDRE LE RECTO ET LE VERSO DE L'ACCORD. VEUILLEZ TROUVER L'ADRESSÉ EN HAUT DE CE FORMULAIRE.

20160330

Tel qu'il est utilisé tout au long de ces modalités et conditions, « Entente » désigne collectivement la demande et l'Entente de distributeur indépendant d'Organo Gold, qui incorpore par les présentes et par voie de référence les politiques et procédures, le programme de commercialisation et d'indemnité, et tout autre document intégré par voie de référence des susmentionnés. Ces documents, dans leur forme actuelle, et qui pourraient être modifiés par Organo Gold à sa seule discrétion, constituent l'intégralité du contrat entre Organo Gold et le distributeur d'Organo Gold. Aucun autre type de représentation, promesse ou convention, aura un effet obligatoire à l'égard des parties, sauf par écrit et signé par un agent autorisé d'Organo Gold.

1. Je certifie que j'ai au moins 18 ans (ou l'âge contractuel) et que tous les renseignements que j'ai fournis sur cette demande sont exacts. En vertu de son droit de contrat, Organo Gold maintient le droit de refuser ma demande si je fournis de fausses ou inexactes informations.

2. Je comprends que je ne suis pas obligé de faire l'achat d'aucun produit en échange du droit de distribuer les produits Organo Gold en vertu de la présente Entente, à l'exception d'une trousse commerciale qui ne donne droit à aucune commission, et est fournie au même prix ou un prix inférieur au prix coûtant.

3. Je comprends qu'Organo Gold n'accepte pas de demande initiale d'entités commerciales. Une fois que ma demande personnelle sera acceptée, j'aurai la possibilité d'ajouter une entité commerciale à mon compte, conformément aux politiques et procédures.

4. Je comprends qu'en tant que distributeur d'Organo Gold : a) le droit non exclusif de vendre les produits et services d'Organo Gold en conformité avec l'Entente m'est accordé; b) j'ai le droit d'inscrire des gens chez Organo Gold; c) si qualifié, j'ai le droit de toucher des commissions en vertu du programme d'indemnité d'Organo Gold.

5. Je m'engage à respecter le code de conduite d'Organo Gold comme détaillé dans les politiques et procédures d'Organo Gold.

6. Je consens à présenter le programme de commercialisation et d'indemnité d'Organo Gold ainsi que les produits et services d'Organo Gold tels qu'ils sont énoncés dans la documentation qui est officiellement produite par Organo Gold.

7. Je suis d'accord qu'en tant que distributeur d'Organo Gold, je suis un entrepreneur indépendant, et non un employé, associé, ayant cause ou un franchisé d'Organo Gold. Je comprends et j'accepte que je serai le seul responsable à payer tous les frais que j'aurai engagés, y compris de façon non limitative, les déplacements, la nourriture, l'hébergement, les services de secrétariat, de bureau, d'interurbain, et autres dépenses. JE COMPRENDS QUE JE NE SERAI PAS TRAITÉ COMME UN EMPLOYÉ D'ORGANO GOLD DANS AUCUN DESSEIN. Organo Gold n'est pas responsable de la retenue à la source, et se réserve le droit de refuser de retenir ou de déduire de mes primes et commissions, le cas échéant, les impôts de toute nature, même si demandé ou convenu, afin de me conformer à une ordonnance de retenue à la source du gouvernement. Je comprends que je suis responsable de payer tous les impôts fédéraux et provinciaux applicables et/ou les droits de permis qui pourraient être dus à la suite de mes activités comme distributeur indépendant.

8. Si admissible, je serai indemnisé pour la vente de produits et ceux des produits vendus par mon organisation de vente. Organo Gold n'indemnise jamais le simple fait de parrainer. La vente de produits aux consommateurs finaux doit être soulignée dans toutes les présentations.

9. Je comprends que le programme d'Organo Gold est bâti sur les ventes au détail aux consommateurs finaux. Organo Gold paie une indemnité pour la vente de produits de détail. En plaçant des commandes subséquentes de produits, je certifie que j'ai vendu au moins 70 % ou plus de tous les produits que j'ai précédemment achetés. Les produits certifiés vendus en vertu de cette règle de 70 % ne sont pas admissibles au rachat.

10. J'ai lu attentivement et accepte de me conformer à l'Entente. Je comprends, que je dois être en règle, et non pas en violation de l'Entente, pour être admissible à des primes ou des commissions d'Organo Gold. Je comprends, que ces modalités et conditions, politiques et procédures d'Organo Gold, ou le programme de commercialisation et d'indemnité d'Organo Gold peuvent être modifiés à la seule discrétion d'Organo Gold, et en soumettant cette demande, je m'engage à respecter toutes ces modifications. Les modifications auront un effet obligatoire immédiatement après la diffusion d'un avis par courriel ou par publication sur le site d'Organo Gold Canada. La poursuite de mon commerce Organo Gold ou mon acceptation de primes ou de commissions constitue mon acceptation de toutes modifications.

11. La durée de la présente Entente est d'un an (sous réserve d'annulation avant terme due à l'inactivité, conformément aux politiques et procédures). À défaut de renouveler annuellement mon commerce Organo Gold, ou s'il est annulé ou résilié pour une quelconque raison, je comprends que je perdrai définitivement tous les droits d'un distributeur. Je ne remplirai pas les conditions requises pour vendre les produits et services d'Organo Gold, ni ne remplirai les conditions requises pour recevoir des commissions, primes ou autres revenus résultant des activités découlant de mon ancienne organisation de vente. En cas d'annulation, résiliation ou du non-renouvellement, je renonce à tous les droits dont je dispose, y compris, mais sans s'y limiter, les droits de propriété à tout bonus découlant de mon ancienne organisation, aux commissions ou autres rémunérations dérivées de la vente et autres activités découlant de mon ancienne organisation. Organo Gold se réserve le droit de résilier toute Entente de distributeur indépendant à la suite d'un préavis de 30 jours.

12. Je ne peux attribuer mes droits ou déléguer mes fonctions en vertu de l'Entente sans le consentement écrit, préalable d'Organo Gold. Toute tentative de transfert ou d'attribution de l'Entente sans le consentement écrit, exprès d'Organo Gold, rend l'Entente résiliable, au gré d'Organo Gold et peut entraîner la résiliation de mon commerce.

13. Je comprends que si je ne respecte pas les modalités de l'Entente, Organo Gold peut, à sa discrétion, m'imposer des mesures disciplinaires comme énoncées dans les politiques et procédures. Si je suis en infraction, défaut ou violation de l'Entente à sa cessation, je n'aurai pas le droit de recevoir aucun autres bonus ou commission, que les ventes pour ces bonus ou commissions aient été complétées ou non.

14. Je déclare et garantis, que ma participation en tant que distributeur d'Organo Gold ne contrevient pas, ne viole pas, ou n'interfère pas avec aucune entente actuelle, passée, ou des clauses survivantes d'ententes précédentes, dans lesquelles je suis entré avec toute autre forme de commercialisation à paliers multiples, ventes directes, ou autre entreprise commerciale.

15. Je comprends, que ma participation en tant que distributeur d'Organo Gold ne limite pas ma participation dans d'autres occasions de commercialisation à paliers multiples ou de ventes directes, sauf que je ne dois pas, tout en participant en tant que distributeur d'Organo Gold, ou pour les 12 mois suivants ma cessation, annulation ou une autre forme de séparation du programme d'Organo Gold, participer à toute autre occasion qui rivalise directement avec Organo Gold en offrant tous produits qui sont en concurrence avec Organo Gold, y compris, de

façon non limitative, des produits de café, produits de thé, et tous produits à base de Ganoderma. 16. Je comprends et accepte que si je choisis de participer à une autre occasion de commercialisation à paliers multiples ou de ventes directes, je vais maintenir des organisations distinctes, indépendantes l'une de l'autre, pour chaque occasion non concurrente.

17. Organo Gold, la société mère ou les filiales, administrateurs, dirigeants, actionnaires, employés, ayants droit, et les agents (collectivement nommés « Agents »), ne doivent pas être tenus responsables, et je libère Organo Gold et ses Agents de toutes les réclamations pour dommages indirects et exemplaires pour toute réclamation ou cause d'action relative à l'Entente. En outre, je suis d'accord pour libérer Organo Gold et ses Agents, de toute responsabilité découlant de/ou liée à la promotion, l'exploitation de mon commerce Organo Gold et de toutes les activités qui s'y rapportent (par exemple, la présentation des produits Organo Gold ou le programme d'indemnité et de commercialisation, l'opération d'un véhicule automobile, la location de salles de réunion ou de formation, etc.), et accepte, d'indemniser Organo Gold, pour toute responsabilité, tous dommages, amendes, pénalités ou autres, découlant de toute conduite non autorisée que j'entreprends dans l'exploitation de mon commerce.

18. L'Entente, dans sa forme actuelle, et qui pourrait être modifiée par Organo Gold à sa seule discrétion, constitue l'intégralité du contrat entre Organo Gold et moi-même. Toutes promesses, représentations, offres, ou autres communications qui ne sont pas expressément énoncées dans l'Entente, sont inopérantes et inapplicables.

19. Toute renonciation par Organo Gold, à toute infraction de l'Entente, doit être écrite et signée par un agent autorisé d'Organo Gold. La renonciation par Organo Gold à toute infraction de l'Entente de ma part ne doit pas fonctionner ou être interprétée comme une renonciation à toute infraction ultérieure.

20. Si une disposition de l'Entente est jugée invalide ou inapplicable, cette disposition sera reformulée uniquement dans la mesure nécessaire, afin de la rendre exécutoire, et le reste de l'Entente restera en pleine force et effet.

21. La présente Entente sera régie et interprétée conformément aux lois de la province de la Colombie-Britannique, Canada, sans égard aux principes de conflits de lois. Dans le cas d'un différend entre un distributeur indépendant et Organo Gold, résultant de/ou lié à l'Entente ou les droits et obligations de chaque partie, les parties tenteront de régler le différend, de bonne foi, par une médiation non contraignante, comme plus amplement décrite dans les politiques et procédures. Organo Gold n'est pas tenu de recourir à la médiation comme condition préalable à une action disciplinaire contre un distributeur indépendant. Si les parties ne parviennent pas à régler leur différend par la médiation, le différend sera réglé totalement et définitivement par arbitrage, comme plus amplement décrit dans les politiques et procédures.

22. Les parties consentent à la compétence et la juridiction de toute cour provinciale ou fédérale à Richmond, en Colombie-Britannique, au Canada, aux fins d'appliquer une sentence arbitrale ou toute autre question non soumise à l'arbitrage.

23. Si un distributeur indépendant souhaite intenter une action contre Organo Gold, pour tout acte ou omission ayant trait à/ou découlant de l'Entente, une telle action doit être intentée dans une période d'un an, à compter de la date de la conduite qui aurait donné naissance à la cause d'action. Négliger d'intenter une telle action dans le délai mentionné empêchera toutes réclamations contre Organo Gold pour un tel acte ou omission. Le distributeur renonce à toutes réclamations auxquelles une prescription s'applique.

24. J'autorise Organo Gold à utiliser mon nom, ma photographie, mon histoire personnelle et/ou une ressemblance, dans ses publicités ou son matériel promotionnel, et renonce à tout droit à une rémunération pour une telle utilisation.

25. Je comprends que je ne peux, en aucun cas, contracter une dette, dépense ou obligation au nom de, ou pour la Société.

26. La Société se réserve le droit d'accepter ou de rejeter une demande et n'a aucune obligation d'offrir un motif de rejet. La Société n'a aucune obligation d'aviser un demandeur d'une demande incomplète ou erronée.

27. Une télécopie ou une copie en ligne de la présente Entente est considérée comme un original à tous égards.

28. Je comprends que je suis en droit d'annuler ma participation au programme de commercialisation à tout moment et pour quelque raison que ce soit, par avis écrit à Organo Gold. À la suite de l'avis d'annulation ou de résiliation, la Société rachètera du distributeur démissionnaire, tout matériel inutilisé et actuellement commercialisable ainsi que le matériel de promotion de vente acheté auprès de la Société, dans les (1) un an avant la date d'annulation, à 90 % du coût net du distributeur, moins les frais d'expédition et de manutention, et autres compensations et réclamations légales appropriées, comme énoncé dans la disposition de rachat, des politiques et procédures d'Organo Gold.

Inscription au programme de livraison automatique et d'autorisation de paiement. Si vous avez choisi de participer au programme facultatif de livraison automatique, les conditions suivantes s'appliquent :

1. En m'inscrivant au programme de livraison automatique, je comprends que je vais recevoir automatiquement, sur une base mensuelle, les articles que j'ai sélectionnés.

2. Je peux annuler ma commande automatique à tout moment, et pour toute raison, en soumettant une demande écrite à Organo Gold, au moins 2 jours ouvrables avant la date d'expédition prévue de ma commande par livraison automatique. Je comprends que les annulations reçues moins de 2 jours ouvrables avant la prochaine expédition prévue entreront en vigueur le mois suivant.

3. Après l'annulation de ma commande de livraison automatique, je peux me réinscrire à la livraison automatique à tout moment au cours du mois.

4. J'autorise Organo Gold à retirer automatiquement le paiement de ma commande par livraison automatique, en utilisant la méthode de paiement identifiée à la présente demande et Entente, ou celle que actualisée dans mon arrière-guichet.

5. Organo Gold ne retirera qu'un paiement égal au montant des produits que j'ai choisis, plus les frais d'expédition et de traitement, ainsi que toutes taxes de vente.

6. Je comprends que mes produits seront livrés lorsque le paiement sera compensé. Organo Gold ne sera pas responsable des qualifications, primes ou commissions perdues en raison de refus de paiement.

7. L'annulation de ma participation au programme de livraison automatique n'annule pas automatiquement mon Entente de distributeur indépendant d'Organo Gold.